

INFORMATIONS PRATIQUES

-> Retrouvez tous les documents utiles sur le site www.ufolepyonne.org.



Affiligue

- 📄 [Plaquette affiligue](#)
- 📄 [Tuto renouveler l'affiliation de mon association](#)
- 📄 [Tuto envoi des identifiants à vos adhérents](#)
- 📄 [Tuto mettre des actualités dans l'espace adhérent](#)

Page rédigée par Ufolep 89
Dernière mise à jour le 23 Juin 2021



AFFILIGUE

WWW.AFFILIGUE.ORG

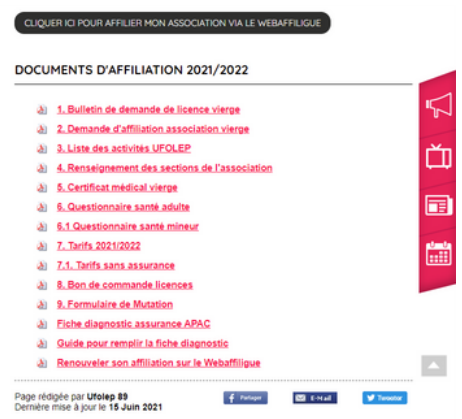
-> Faites votre réaffiliation et vos renouvellements de licences en ligne

Dernière année pour le renouvellement papier, la saison 2023/2024 sera dématérialisée. Essayez dès maintenant l'outil webaffiligue.

DOCUMENTS D'AFFILIATION

DISPONIBLES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.UFOLEPYONNE.ORG

-> Onglet "DOCUMENTS"



Assurances

- 📄 [Bordereau ACT \(Activité Cycliste Temporaire\)](#)
- 📄 [Bordereau Assurance Matériel des Licenciés Ufolep](#)
- 📄 [Bordereau CIP Licenciés \(Complémentaire Individuelle de Personne\)](#)
- 📄 [Bordereau Déclaration de Sinistre](#)
- 📄 [Bordereau RAT \(Activités Associatives Temporaires\)](#)
- 📄 [Bordereau Tout risque mobilier matériel annuel](#)
- 📄 [Bordereau Tout risque mobilier matériel temporaire](#)
- 📄 [Fiche Diagnostic APAC](#)
- 📄 [Guide fiche diagnostic en ligne](#)
- 📄 [Information association MAA](#)
- 📄 [Information licencié Individuelle accident](#)
- 📄 [Tarifs ACT](#)
- 📄 [Triptyque assistance](#)

Page rédigée par Ufolep 89
Dernière mise à jour le 22 Juin 2021



ASSURANCES

DISPONIBLES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.UFOLEPYONNE.ORG

-> Onglet "DOCUMENTS"

INFORMATIONS PRATIQUES

AFFILIATION via AFFILIGUE

- Connectez-vous à votre espace association : vérifier, modifier et compléter toutes les rubriques concernant l'association.
- Signez votre demande d'affiliation avec la signature électronique.
- La demande de renouvellement d'affiliation est validée dans la seconde qui suit et vous pouvez commencer la saisie et le renouvellement des licences

RÈGLES D'AFFILIATION

QUELQUES RAPPELS

AFFILIATION via le dossier papier

- Sur le document de demande d'affiliation pré-rempli : vérifier, modifier et compléter toutes les rubriques concernant l'association.
- DATER et SIGNER avant de le transmettre au Comité UFOLEP par mail ou par courrier

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

- Le licencié doit fournir sa demande de licence SIGNÉE PAR SES SOINS à son association en format papier ou via son espace affiligue-adhérent, accompagnée d'un CERTIFICAT MEDICAL VALIDE si nécessaire ou il atteste avoir rempli le QUESTIONNAIRE DE SANTÉ.
- L'association transmet ensuite la demande de licence au comité avec le certificat médical, sauf si l'association conserve ceux-ci, via Affiligue, par mail ou par courrier.



Les licences seront données si toutes les factures de l'année passée sont réglées.
Les licences ne seront données qu'après réception du règlement de la facture.

ÉVOLUTION DES CATÉGORIES D'AFFILIATION

2 catégories d'affiliation pour les associations, il faudra cocher la case vous correspondant sur la partie "affiliation de votre association":

- Associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement + de 30 ans / tarif affiliation à 133.50 €
- Associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement - de 30 ans / tarif affiliation à 74 €

Par cette distinction, la Ligue de l'enseignement souhaite encourager les associations de jeunes et l'engagement des jeunes dans les fonctions dirigeantes des associations.

Les associations cochant la case "- de 30 ans" devront nous présenter le PV d'assemblée générale énonçant les membres élus au conseil d'administration/comité directeur/bureau.

CERTIFICAT MEDICAL

Changement au niveau du certificat médical

Suite à la LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, les règles concernant le certificat médical ont été assouplies notamment pour les adultes sous réserve de certaines activités :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000045287594

Obligation de certificat médical pour les activités suivantes :

> **Risque 6 (Auto/Moto) : Certificat médical si compétition pour toutes les activités**

> **Risque 4 : Certificat médical pour :**

- Parachutisme,
- Vol à voile et vol libre,
- Si compétition pour ULM

> **Risque 3 : Certificat médical pour :**

- Alpinisme,
- Plongée,
- Spéléologie

> **Risque 2 : Certificat médical pour :**

- Tir sportif
- Rugby

Pour les autres activités, il n'y a plus d'obligation de certificat médical si vous répondez NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Attention si vous répondez OUI à une ou plusieurs questions, il faudra consulter votre médecin pour qu'il vous établisse un certificat médical.

Ouverture du bureau d'affiliation/licences

Nathalie est présente du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Merci de noter que le service est fermé le vendredi toute la journée, vous pourrez déposer vos dossiers mais ils ne seront traités qu'à partir du lundi suivant.